

Règlement du concours

Concours HaïkuEnHiver

Article 1 : Organisateur

Le concours est organisé par VendrediLecture, association loi 1901, en partenariat avec Exploratology, spécialiste de box littéraires (<https://www.exploratology.com/>).

Article 2 : Participants

Le concours est ouvert à tous les utilisateurs du réseau Twitter en candidature libre. Toutefois, ne peuvent participer audit concours les membres de l'équipe de VendrediLecture, ainsi que les membres de leur famille et, de manière générale, les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du concours.

Article 3 : Objet du concours

Les participants doivent écrire un haïku au format 5/7/5 sur le thème de l'hiver, sans autre contrainte formelle, et le poster sur Twitter avec le mot-croisillon #HaïkuEnHiver.

Le gagnant sera désigné par tirage au sort. Toutefois, l'Association se réserve le droit de choisir le lauréat en cas de participations insuffisantes.

Indépendamment du nombre de haïkus postés, ne sera prise en compte qu'une seule participation par pseudonyme.

Article 4 : Durée du concours

Le concours débute le **1^{er} décembre 2018 à 00h01** et se termine le **24 décembre 2018 à 29h59**.

Article 5 : Date des résultats

Les résultats seront diffusés publiquement **le 2 janvier 2019**.

Ils seront diffusés sur le blog de VendrediLecture.

Article 6 : Dotation

Le nombre de gagnants est fixé à 1.

Le gagnant se verra attribuer une box Bonheur de lecture contenant 2 livres, du thé et des goodies offerte par notre partenaire Exploratology.

Il devra communiquer son nom et adresse postale par voie électronique à vendredilecture@gmail.com en indiquant en objet du courriel « concours HaïkuEnHiver » avant **le 7 janvier 2018**. À l'expiration de ce délai, tout lot non réclamé sera réattribué lors d'un tirage au sort de la deuxième chance.

Article 7 : Autorisation de communication

Les participants autorisent par avance VendrediLecture à exploiter leurs haïkus sans contreparties financières. Tous les haïkus, gagnants ou non, sont susceptibles d'être publiés sur le blog de VendrediLecture.

Article 8 : Informations nominatives

Les informations collectées dans le cadre du présent concours sont destinées exclusivement à VendrediLecture. Les personnes inscrites au concours dont les données nominatives ont été enregistrées disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

Article 9 : Propriété intellectuelle

Tout participant qui adressera un haïku dans le cadre du présent concours certifie et garantit qu'il en est l'auteur exclusif et unique et qu'il ne viole directement et/ou indirectement aucun droit de tiers.

Article 10 : Responsabilité

VendrediLecture se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Le concours étant organisé par l'Association VendrediLecture en partenariat avec exploratology, Twitter se dégage de toute responsabilité en cas de litige. Par ailleurs, la promotion n'est pas associée, gérée ou sponsorisée par Twitter.

Article 11 : Règlement et litiges

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.